

HONORAIRES VENTE	
À la charge du propriétaire vendeur, calculés sur le prix de vente net vendeur	
Tranches non cumulatives	
Maison d'habitation	
<i>En € TTC sur prix de vente net</i>	
jusqu'à 49 999€	6 000
de 50 000 à 99 999€	7 000
de 100 000 à 149 999€	7%
de 150 000 à 199 999€	6,50%
de 200 000 à 249 999€	6,00%
de 250 000 à 299 999€	5,50%
de 300 000 à 399 999€	5,00%
de 400 000 € à 499 999€	4,50%
à partir de 500 000 €	4%
Terrains	
<i>En € TTC sur prix de vente net</i>	
<i>Commission mini</i>	4 500
de 45 000 à 65 000€	5 000
de 65 001 à 75 000€	5 500
de 75 001 à 100 000€	8 %
Au-delà de 100 000 €	7 %
Fonds de commerces, Droit au bail, Locaux commerciaux et cession titres	
<i>En € HT sur prix de vente net HT</i>	
<i>Commission mini</i>	3000 HT
à partir de 30 000 €	9%
Locaux professionnels (Murs)	7%
Viager	
<i>Commission mini</i>	5000
à partir de 50 000 €	15%
Avis de valeur – Multi-expertise*	
Habitation <200 M2	180 €
Habitation >200 M2	Sur devis
Commercial	Sur devis

* offerts ou remboursés si mandat dans le mois et majorés des frais de déplacement si + de 50 KM (A/R)

En cas de **MANDAT DE RECHERCHE**, honoraires inchangés à la charge du mandant soit de l'acquéreur



Pour tout autre type de prestation complémentaire (Division de Terrain ou de bâtis, accompagnement de projets fonciers...) sur devis à la charge du vendeur ou de l'acquéreur.

Ces honoraires de transaction s'appliquent sauf conditions particulières liées à une délégation de mandat où le barème applicable reste celui de l'agence délégataire et sauf barème spécifique des promoteurs immobiliers et lotisseurs dans le cas de vente de programmes neufs et de terrains.

HONORAIRES LOCATIONS		
Loi N°89-462 du 6 juillet 89 : vide & meublé		Charge des Honoraires
Entremise	150€ TTC	Bailleur uniquement
Location : visite, constitution et analyse du dossier de candidature, rédaction bail, état des lieux d'entrée	1,5 mois du loyer net de charges	Partagés Bailleur (50%) et Locataire (50%) (dans la limite de l'indice Alur pour le locataire)
Etat des lieux de sortie	6 € par M2	Bailleur uniquement
Baux à usage professionnel, commerciaux, à usage mixte ou dérogatoire		Charge des Honoraires
Hors rédaction du Bail	12% HT soit 14,40 % TTC du loyer annuel net de charges avec mini 1000 € HT .	Bailleur ou Preneur suivant le mandat

Il est précisé que les honoraires indiqués dans ce barème doivent être appliqués dans une majorité de transactions ; Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans des limites proches des conditions pratiquées